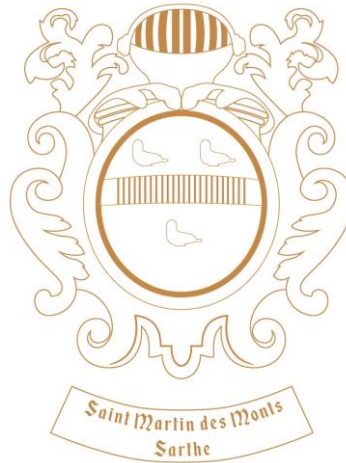


BULLETIN MUNICIPAL



Année 2022



La commune était « Commune à l'Honneur » lors du Comice Agricole (Foire des 3 jours) de LA FERTE BERNARD.



MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Chères Saint Martinoises, Chers Saint Martinois,

Cette année 2022 nous a permis de goûter à une liberté de mouvement et de réunion qui depuis 2 ans manquait durement à notre vie quotidienne.

Dès le printemps, par une chaude journée annonçant déjà un été brûlant, nous étions environ 150 à honorer le souvenir des « Justes » de la commune, Jeanne CHEROT et Alexandrine EPINEAU, ce 08 mai 2022. Une stèle de grès devant l'école où enseignait Jeanne, marque maintenant cette mémoire où les familles FRYDMAN, RAB et RAJS trouvèrent une protection au sein de notre commune. Une plaque sur le mur du presbytère rappelle le courage d'Alexandrine.

La chaleur de l'été à peine atténuée, le comité d'organisation du Comice Agricole de LA FERTE BERNARD ayant désigné SAINT MARTIN DES MONTS « Commune à l'Honneur » pendant cette manifestation, nous avons pu montrer notre dynamisme avec un stand dédié à notre village.

En cette fin d'automne, notre village ouvre ses volets, déjeune et s'endort maintenant au son de notre cloche enfin réveillée. Accompagnant notre cloche, le site internet de notre commune actuellement en test, diffusera les nouvelles de notre village.

Notre futur lotissement sera l'objet d'une procédure d'aménagement début d'année 2023.

Enfin, profitant de cette liberté de réunion retrouvée, les Saint Martinoises et Saint Martinois sont invités à la cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 21 janvier 2023 à 11h30, dans la salle municipale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin municipal.

Passez de très belles fêtes de fin d'année avec vos proches !





COMMISSIONS MUNICIPALES POUR 2020-2026

Conseil Municipal :

- Mme Patricia EDET, *maire*
- Mme Cécile RICHARD, *1^{ère} adjointe*
- M. Jacques BROUARD, *2nd adjoint*

- Mme Noémie BARBIER, *conseillère municipale*
- M. Charles BLOT, *conseiller municipal*
- Mme Dorothée BORUTA, *conseillère municipale*
- M. Frédéric DOITEAU, *conseiller municipal*
- Mme Pamela GAUCHER, *conseillère municipale*
- Mme Nicole PELTIER, *conseillère municipale*
- M. Guillaume WAGNER, *conseiller municipal*

Commissions municipales :

- Travaux et finances :
 - L'ensemble du Conseil Municipal
- Commissions présidées par Mme Cécile RICHARD :
 - Pour la communication et la création d'évènements intergénérationnels : Mmes Noémie BARBIER, Dorothée BORUTA, Patricia EDET, Pamela GAUCHER et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
 - Pour la rédaction du bulletin municipal : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
 - Pour la communication auprès des habitants (site internet) : Mmes Dorothée BORUTA et Patricia EDET ainsi que M. Jacques BROUARD
- Commission présidée par M. Jacques BROUARD :
 - Pour le Perche Sarthois et le patrimoine : Mmes Dorothée BORUTA, Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que M. Frédéric DOITEAU



Désignation des représentants aux différents organismes :

- **Communauté de Communes de l’Huisne Sarthoise (conseillers communautaires) :**
 - Titulaire : Mme Patricia EDET
 - Suppléante : Mme Cécile RICHARD

- **Pays du Perche Sarthois :**
 - Titulaire : M. Jacques BROUARD
 - Suppléante : Mme Cécile RICHARD

- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parence :**
 - Titulaires : M. Jacques BROUARD et Mme Cécile RICHARD
 - Suppléants : Mme Dorothée BORUTA et M. Frédéric DOITEAU

- **Commission communale des impôts directs :**
 - Titulaires : Mrs Philippe PARIS, Jacques BOULLANGER et Jean-Pierre THOMAS ainsi que Mmes Lucette JULEN, Noémie BARBIER et Pamela GAUCHER
 - Suppléants : Mrs Patrice GUY et Charles BLOT ainsi que Mmes Nicole PELTIER, Dorothée BORUTA et Cécile RICHARD

- **Correspondant à la défense :**
 - M. Guillaume WAGNER

- **Commission de contrôle des listes électorales :**
 - Titulaire : Mme Noémie BARBIER
 - Suppléant : M. Charles BLOT

- **Commissions thématiques permanentes communautaires :**
 - Solidarité, jeunesse et sports : Mme Patricia EDET et M. Frédéric DOITEAU
 - Agriculture et ruralité : M. Charles BLOT
 - Environnement : M. Jacques BROUARD
 - Tourisme, culture et communication : Mme Nicole PELTIER
 - Finances : Mmes Patricia EDET et Cécile RICHARD

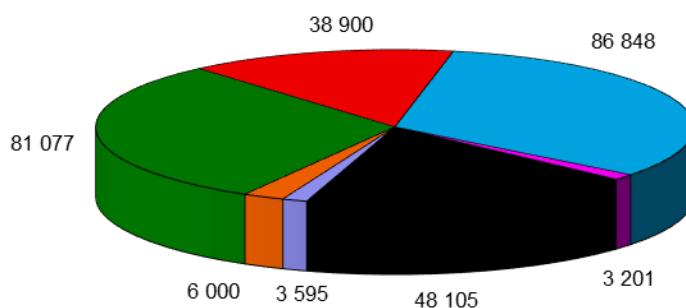
- **Correspondant à la sécurité routière :**
 - M. Jacques BROUARD



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

Dépenses d'investissement : 267 726 €

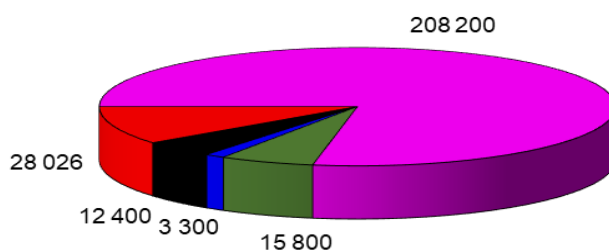
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
travaux (185 422 €)	208 200	77,77
matériel et mobilier	15 800	5,90
logiciels informatiques (1 800 €) et site internet (1 500 €)	3 300	1,23
remboursement capital des emprunts (10 900 €) et cautions (1 500€)	12 400	4,63
déficit reporté	28 026	10,47



en euros

Recettes d'investissement : 267 726 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
virement de la section de fonctionnement	81 077	30,28
excédent de fonctionnement capitalisé	38 900	14,53
dépôts et cautionnement (1 500€) et emprunt d'équilibre (85 348 €)	86 848	32,44
dotation aux amortissements	3 201	1,20
subventions : Communauté Communes, Etat, Région, Conseil Dépt	48 105	17,97
FCTVA (3400 €) - Taxe aménagement (195 €)	3 595	1,34
remboursement avance du budget assainissement	6 000	2,24



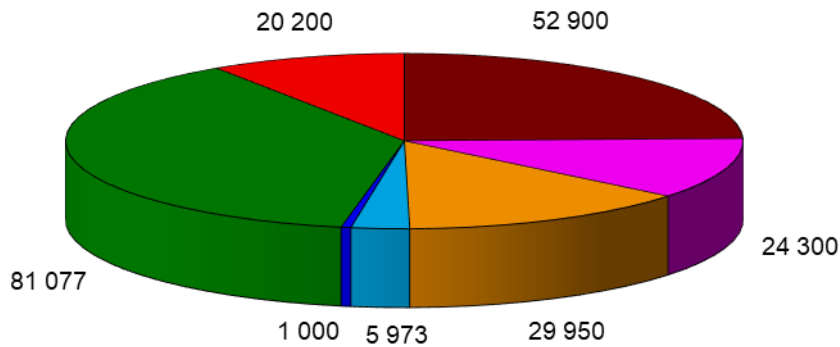
en euros



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses de fonctionnement : 215 400 €

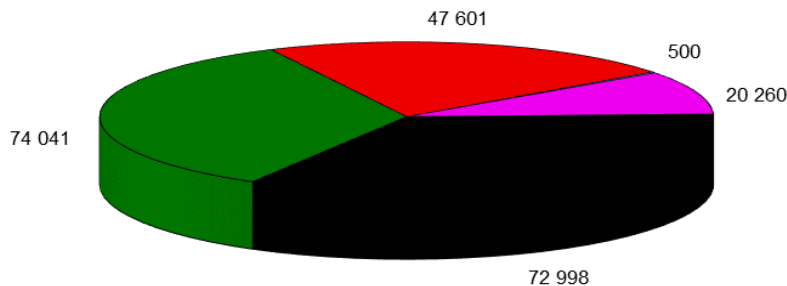
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
charges à caractère général	52 900	24,56
charges du personnel	24 300	11,28
autres charges de gestion courante	29 950	13,90
charges financières	5 973	2,77
dépenses imprévues (1 000 €)	1 000	0,46
virement en investissement	81 077	37,64
atténuation de produits (16 000 €) et dotation aux amortissements (4 200 €)	20 200	9,38



en euros

Recettes de fonctionnement : 215 400 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
impôts et taxes	74 041	34,37
dotations, subventions et participations	47 601	22,10
produits des services et du domaine	500	0,23
autres produits de gestion courante (locations)	20 260	9,41
excédent reporté de 2021	72 998	33,89



en euros



NOS ACTIONS en 2022

Effectuées :

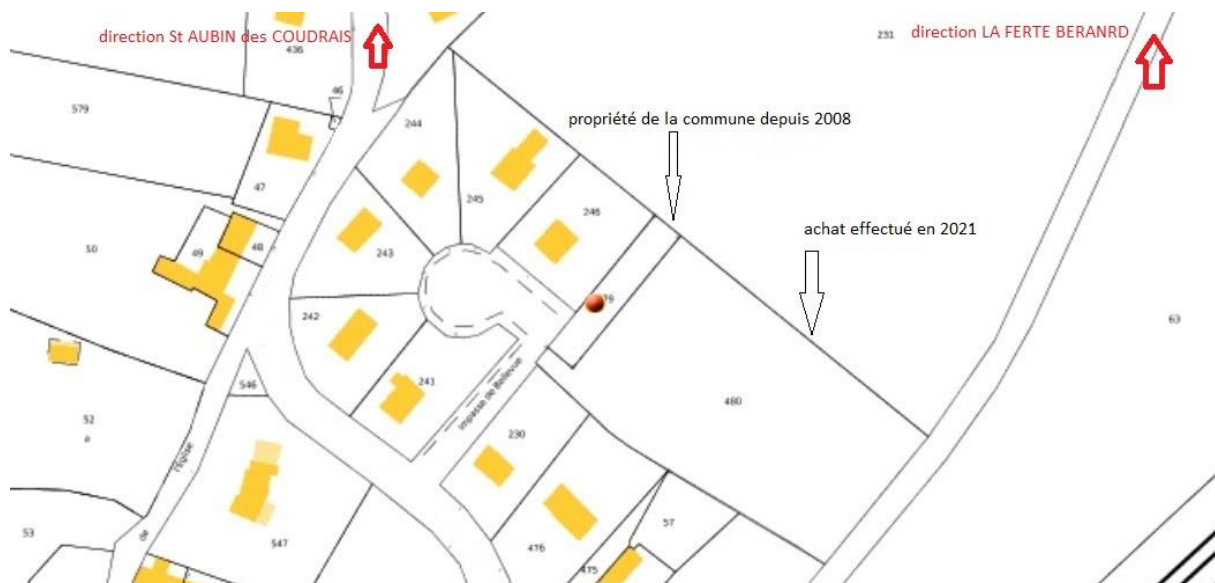
- Achat de 2 terrains pour la création du chemin d'accès derrière l'Hospice Léonie en vue de la construction d'une maison individuelle
- Installation de la table de pique-nique
- Pose de la stèle en l'honneur des « Justes »
- Aménagement paysager pour l'accès au monument aux morts et à la stèle
- Achat et pose d'un nouveau défibrillateur
- Changement du matériel informatique
- Achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection
- Remise en fonctionnement de la sonnerie de la cloche de l'Eglise

En cours :

- Création d'un site internet pour la commune
- Achat de 2 radars pédagogiques
- Changement des panneaux de lieudits et de rues pour l'arrivée de la fibre optique
- Réfection de la route communale VC102
- Changement des portes d'entrée, des fenêtres et des volets sur les 3 logements communaux de l'Hospice Léonie
- Travaux d'empierrement du futur chemin d'accès derrière l'Hospice Léonie en vue de la construction d'une maison individuelle

En projet :

- Travaux dans l'Eglise : désordre sur la charpente et/ou la maçonnerie, en attente d'un diagnostic de l'Architecte des Bâtiments de France
- Audit énergétique sur les bâtiments communaux (mairie/salle, les 3 logements de l'Hospice Léonie et la maison du PN)
- Etude d'aménagement du futur lotissement





AGENDA 2022

- **Cérémonie du 08 mai 2022 :**

Plusieurs fois reportée mais jamais oubliée, la Cérémonie d’Hommage aux Justes a pu enfin avoir lieu cette année.

Mme Jeanne CHEROT et Mme Alexandrine EPINEAU

Habitantes à SAINT MARTIN DES MONTS pendant la 2nde Guerre Mondiale, ont été reconnues « Justes parmi les nations » le 17 mars 1996 par l’institut Yad Vashem de JERUSALEM, pour avoir abrité et caché :

Ben Zion FRYDMAN

Son épouse, **Anna FRYDMAN** (née RAJS)
Leurs enfants, **Alberte et Nelly FRYDMAN**

Bella RAB (née RAJS)

Son fils, **Albert RAB**

Sa tante, **Rachel RAJS**

Une stèle portant leurs noms a été inaugurée le 08 mai dernier en la présence d’environ 150 personnes, habitants de SAINT MARTIN DES MONTS et alentours, familles de Mmes CHEROT et EPINEAU et officiels.

L’après midi chaud et ensoleillé a été très agréable pour tous, avec l’accompagnement de la Chorale du Val d’Huisne et l’Harmonie de DOLLON.

L’exposition, dans la salle communale, organisée par Mmes Sylvie et Annette FORT et Mme Claudine BIGRE - résidentes de l’ancien presbytère - sur l’histoire de la famille accueillie a aussi remporté un vif succès ce qui nous a encouragé à la prolonger jusqu’au mois de juin.





- **« L'Impasse Festive » les 1^{er} et 02 juillet 2022 :**

Le Vendredi 1^{er} et samedi 02 juillet s'est déroulé le festival « l'Impasse Festive » organisé par un habitant de notre commune, Claude CHEREL, dans la cour de son pavillon.

Lors de ces soirées, différents artistes se sont succédés sur la scène fabriquée en palettes pour l'occasion : Cherell, Just Paul, Pierrot 3003, Sebsim, Luxie, Hubert Lemaréchal, ... Mais aussi Vaslo, qui a remporté le Prix Georges Moustaki, accompagné de sa violoniste et de son batteur, et qui nous ont fait voyager.

Il y en avait pour tous les goûts... Musique Pop, Rock, Jazz, Blues et chansons françaises. Petits et grands ont repris en cœur la célèbre chanson d'Annie Cordy « Tata Yoyo » pour accompagner Cherell.

Claude nous a joué quelques morceaux de saxophone pour le plaisir de nos oreilles.

C'était une soirée conviviale où se mêlaient musique, chant, danse et bonne humeur.

Les artistes présents lors de cette soirée étaient professionnels, humains et dans le partage avec les spectateurs.

Il a régné ces soirs-là une ambiance de mini festival d'été, où des Saint-Martinois, ainsi que des mélomanes extérieurs, ont pu se retrouver et partager un moment fort sympathique et convivial.

Pour couronner ces belles soirées, nous avons une vue magnifique sur la Vallée de l'Huisne et son soleil couchant.

Merci à l'association Vivalavida-partages, à Claude CHEREL et ses amis bénévoles, pour cette initiative et cette organisation qui ont fait de ces soirées un moment mémorable.

Plus d'informations sur www.vivalavidapartages.fr





- **Foire des 3 jours de LA FERTE BERNARD - Comice Agricole du 02 au 04 septembre 2022 :**

La tradition de mettre une commune à l'honneur lors du comice agricole remonte à 2009. SAINT MARTIN DES MONTS fut la première.

Maintenant que toutes les communes sont passées, nous avons été ravis de recommencer l'expérience.

Notre stand se découpait en 3 points :

- Un rappel de l'exposition de la cérémonie du 08 mai
- Une présentation de tout ce que propose notre commune (aide, loisirs, ...)
- Une mise en avant de Lucas et Arielle PARIS, nouveaux agriculteurs sur notre commune et de leurs vaches de race Saosnoise qui étaient elles aussi visibles le dimanche, lors du comice agricole.



- **Pour nos jeunes de moins de 12 ans :**

Un spectacle de Noël pour les enfants de la commune, en association avec la commune de VILLAINES LA GONNAIS, a eu lieu le dimanche 11 décembre 2022.

29 enfants de SAINT MARTIN DES MONTS ont été conviés à cet après-midi.

- **Pour nos aînés et nos deux agents communaux :**

27 habitants de notre commune, ainsi que nos deux agents communaux ont reçu chacun 2 chèques cadeaux « Acheter Fertois ».

Ces chèques cadeaux seront à dépenser selon leurs envies dans toutes les enseignes partenaires du réseau « Acheter Fertois ».



AGENDA 2023

- **Messes célébrées dans notre Eglise :**

Une messe sera célébrée dans notre Eglise le samedi 25 mars 2023 à 16h00.

Ce sera aussi l'occasion pour nous d'inaugurer notre cloche, qui vous l'avez entendu, sonne tous les jours à 8h, 12h et 19h et ce depuis le mercredi 23 novembre !

Nous vous attendons donc nombreux à cet évènement.

De plus, à partir de 2023, une messe sera célébrée tous les dimanches suivant la Saint Martin, soit tous les dimanches suivant le 11 novembre.





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Inscriptions sur les listes électorales :**

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se faire connaître à la mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales et ce munis de leur carte d'identité et de la carte électorale de leur ancien domicile.

- **Cartes d'identités et passeports :**

Cette démarche se fait à la mairie de LA FERTE BERNARD uniquement sur RDV en appelant le 02 43 60 72 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Attention : Les délais de prise de RDV et de délivrance des documents sont assez longs.

- **JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense :**

Les jeunes (**garçons et filles**) sont tenus de **se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans et au plus tard à la fin du mois suivant**, à la mairie en se munissant du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement sera exigée lors des inscriptions au permis de conduire, aux examens ou concours, ...

Attention : Aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte de l'original !!

Rappel : Le correspondant défense sur notre commune est M. Guillaume WAGNER.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- **Renseignements pratiques :**

- Adresse : 25, rue Jean Courtois – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 72 71
- Mail : contact@huisne-sarthoise.com
- Site internet : www.huisne-sarthoise.com

- **L'enfance et les familles au cœur d'une réflexion :**

La Communauté de Communes et les communes lancent une réflexion autour de l'enfance et de la famille. Cette démarche vise à établir les enjeux du territoire en matière de petite enfance, enfance - jeunesse et parentalité en s'appuyant sur l'état des lieux actuel.

L'objectif est de définir un projet de territoire en direction des familles. Il sera ensuite décliné en actions mises en œuvre à l'échelle de chaque commune.

Cette Convention Territoriale Globale (CTG) est menée en collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

- **Relais Petite Enfance (ex RAMPE) :**

- **Pour les parents et futurs parents :**

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute, de conseils et d'informations sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire. Des permanences sont proposées les lundis et mercredis sans rendez-vous et les mardis et jeudis sur rendez-vous dans les antennes de LA FERTE BERNARD et de TUFFE-VAL-DE-LA-CHERONNE.

- **Pour les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile :**

Le Relais Petite Enfance permet de se rencontrer, d'échanger et d'obtenir conseils et informations sur le statut, les contrats de travail, etc....

Les animatrices organisent également des ateliers « jeux et rencontres » et d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel et/ou des parents employeurs. Motricité, lecture, peinture, sorties, etc...

De nombreuses activités qui participent au développement de l'enfant. En parallèle, des ateliers itinérants sont mis en place dans les communes de l'Huisne Sarthoise pouvant les accueillir.

Le calendrier mensuel de ces activités et des itinérances du Relais Petite Enfance est disponible sur le site de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise :

<https://www.huisne-sarthoise.com/cadre-de-vie/le-relais-petite-enfance/>

- Téléphone : 02 43 93 07 07
- Antenne de LA FERTE BERNARD – 20, place Saint-Julien
- Antenne de TUFFE-VAL-DE-LA-CHERONNE – Bâtiment Enfance - Jeunesse, chemin de la station
- relaispetiteenfance@huisne-sarthoise.com



- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Ce document est la référence à suivre depuis le 08 février 2021 pour toutes les règles d'urbanisme et ce **pour l'ensemble des 33 communes de l'Huisne Sarthoise.**

Ce projet d'aménagement reflète la vision globale du territoire (habitat, développement économique, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, déplacements, équipements, paysage, ...) et ce jusqu'en 2030.

Ce document précise les règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions, les agrandissements, ... ainsi que les **zones constructibles ou non.** Il précise également les obligations pour la réalisation des espaces verts et le classement des espaces boisés.

Tout arrachage de haies et toute coupe d'arbres à hautes tiges est soumis à autorisation.

Lors de travaux extérieurs (modification de la façade, modification de la toiture, ...), ou de construction nouvelle (destiné à l'habitation, pour un garage ou un abri de jardin, ...), **il est obligatoire de déposer en mairie soit un permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant tout commencement des travaux.**

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

- **OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) :**

Une fois de plus, les élus de la commission « logement » ont décidé de prolonger en 2023 les aides de l'OPAH.

Pour rappel, ce dispositif **permet aux propriétaires privés d'obtenir des subventions,** selon les conditions de ressources, pour améliorer leur logement en vue de faire des économies d'énergie, l'adaptation d'un logement aux situations de vieillesse et/ou de handicap, des gros œuvres pour les habitats très dégradés, ...

Pour avoir plus d'informations, des permanences vous accueillent dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. N'hésitez pas à aller les rencontrer pour avoir des conseils, des renseignements sur les différentes subventions proposées, ...

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/une-opah-pour-lamelioration-de-lhabitat/>

- **Les travaux du futur centre aquatique ont démarré :**

Le chantier du futur centre aquatique a démarré mi-octobre 2022.

La nouvelle infrastructure sportive se situera sur le site de l'ancienne piscine découverte, dans le parc Georges Desnos à LA FERTE BERNARD.

La phase initiale des travaux consiste à préparer le chantier ; il s'agit de procéder à la démolition et au désamiantage du bâtiment existant puis au terrassement du site pour faciliter les interventions des différentes entreprises.



Les premières pierres du futur centre aquatique seront posées début 2023 pour une livraison au cours de l'automne 2024.

3 bassins

Le centre aquatique, d'une capacité d'accueil de 615 personnes, se composera d'un bassin sportif de 25 mètres sur 12,5 mètres, d'une pataugeoire de 40 m² et d'un bassin multifonction de 240 m². Découvrable en été grâce à un toit escamotable, ce dernier sera aussi agrémenté de plusieurs prestations comme un couloir de marche, des plaques à bulles et des jets de massage.

Solarium, douches et lits massants, hammam, sauna et grotte de sel attendront les visiteurs dans l'espace bien-être. Plage végétale et aire de jeux d'eau trouveront quant à elles leur place à l'extérieur du site.

L'infrastructure sera complétée par l'aménagement d'un parking de 100 places et végétalisé grâce à la plantation de 58 arbres.

Financement :

Budget prévisionnel des travaux : 13 493 998 € HT

Subventions :

- Etat :

Centre National de Développement du Sport : 650 000 €

Dotation d'équipement des territoires ruraux : 500 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1 000 000 €

- Région :

Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €

- Département :

Programme moyens et grands équipements sportifs : 70 000 €

Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

• **France Service : le service public au cœur du territoire :**

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Avec ses 4 antennes « France Services » basées à MONTMIRAIL, LE LUART, TUFFE VAL DE LA CHERONNE et LA CHAPELLE DU BOIS, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise permet aux habitants d'être aidés dans leurs démarches administratives quotidiennes en lien avec la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.

Au sein des espaces France Services, deux agents vous accueillent et vous accompagnent pour effectuer des formalités en ligne auprès des organismes suivants :

- Les Finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source)
- L'Agence nationale des titres sécurisés



- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- La Mutualité sociale agricole (MSA)
- La Caisse d'assurance retraite
- Les services des ministères de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise) et de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit)
- La Poste, (accompagnement sur l'utilisation des services en ligne)
- Pôle emploi (information sur vos droits)

La mise en place de ce nouveau service de proximité représente une enveloppe budgétaire de 57 000 €. La Communauté de Communes finance 27 000 €, l'État prend en charge le reste.

Retrouvez les jours, horaires et lieux des permanences sur le site :

www.huisne-sarthoise.com, rubrique cadre de vie.

Ou consultez la carte des France Services : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>.

- **Un conseiller pour se familiariser avec le numérique :**

La familiarisation aux outils et usages du numérique est un service gratuit et accessible à tous.

Didier REVEAU, Président de la Communauté de Communes, souligne : « Ce dispositif favorise l'équité d'accès au numérique. L'un de ses objectifs est de rendre les personnes autonomes aussi bien dans leurs démarches administratives que dans leurs démarches personnelles. »

Un conseiller numérique assure des permanences mensuelles sur chacune des communes de l'Huisne Sarthoise. L'occasion pour les usagers d'échanger avec lui autour de problématiques qui leur sont propres : prise en main du matériel informatique, découverte des réseaux sociaux, démarches en ligne...

En parallèle, il propose aussi des ateliers aux débutants qui veulent acquérir les bases pour utiliser un ordinateur. Les rendez-vous se déroulent à THELIGNY et LA CHAPELLE DU BOIS, un mercredi sur deux, ainsi qu'au LUART et à MONTMIRAIL, en alternance le vendredi.

Ce service est mis en place par la Communauté de Communes.

L'opération est portée par le Département et financée par l'Etat.

Renseignements auprès de la mairie pour s'inscrire aux ateliers collectifs et prendre des rendez-vous individuels.

Retrouvez l'agenda du conseiller numérique sur <https://www.numerique.perchemeraude.com/>



SERVICES POUR LES HABITANTS

- **Action en faveur des jeunes :**

Pour bénéficier des activités présentes sur le territoire communautaire, une aide est proposée à nos jeunes.

Elle est de **40€/an avec un minimum de 10€ pour les scolaires et les étudiants jusqu'à 25 ans** sur présentation de la facture acquittée de l'organisme ainsi que d'un RIB de la famille.

- **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) « Huisne et Braye » :**

- Adresse : Espace Ariane, rue Denfert Rochereau – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 78 23

La commune est associée depuis 2004 à cet organisme dont le rôle est d'informer les personnes âgées et/ou handicapées sur **les aides et prestations** auxquelles elles peuvent prétendre dans l'organisation du maintien à domicile ou le retour à domicile.

Une coordinatrice peut se déplacer afin d'évaluer les besoins et de proposer des dispositifs d'interventions adaptés à l'état de santé des personnes demandeuses.

C'est un service gratuit qui a été mis en place par le Conseil Départemental de la Sarthe. N'hésitez pas à les contacter si vous êtes dans le besoin.

- **Secours Populaire :**

La permanence a lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois dans la salle municipale.

- **La fibre :**

La mise en place et le financement de la fibre sont faits par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.



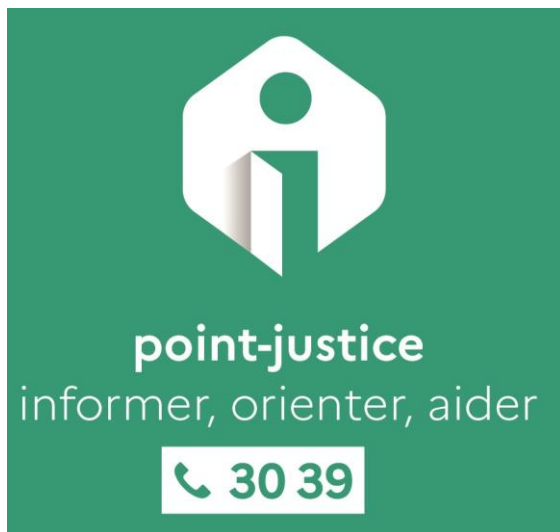


- **Point Justice :**

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux initiatives récentes du **ministère de la justice** visant à renforcer la lisibilité et l'accessibilité du réseau national de l'accès au droit.

En effet, l'ensemble des lieux d'accès au droit (autrement dit les permanences juridiques) pilotés par les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) sont désormais réunis **sous une seule et même appellation : POINT JUSTICE**, repérable au moyen d'un logo unique.

Aussi, un **numéro unique de l'accès au droit est mis en service, le 30 39**, numéro national et gratuit.



- **ENEDIS :**

Plusieurs informations à vous communiquer concernant ce fournisseur d'électricité :

- « ENEDIS à mes côtés », est le nom d'une application gratuite (disponible sur smartphones ou tablettes) qui permet en temps réel de contacter les services de dépannage, le service client, d'obtenir des informations en cas de panne, les délais de rétablissement, ...
- L'élagage aux abords des lignes électriques est indispensable pour éviter les accidents. L'absence d'entretien peut occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.
En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.



SALLE MUNICIPALE

La salle municipale est à votre disposition pour vos repas en famille ou entre amis.

D'une **capacité maximale de 30 personnes**, elle est dotée d'une cuisine spacieuse avec un équipement fonctionnel.



Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Salle :
 - Habitants de la commune, pour le week-end : 200 euros
 - Habitants hors commune, pour le week-end : 300 euros
 - Pour tous, 1 jour en semaine (du lundi au jeudi), hors jour férié : 120 euros
- Forfait chauffage : 30 euros
- Vaisselle : 0,20 euros pièce





SYVALORM – ORDURES MÉNAGÈRES ET DIVERSES COLLECTES

- **Jours de collecte :**

Elle a lieu le mardi des semaines impaires pour toute la commune.

Sauf pour la route communale VC 101 du lieu dit « La Roche » jusqu'au lieu dit « Les Braudières » où elle a lieu le lundi des semaines paires.

Rappel : veuillez sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille au soir et rentrer votre conteneur après la collecte.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au livret « Syvalorm infos » joint à ce bulletin municipal.

- **Diverses collectes sur votre commune :**

- **Pour le verre et le papier :** des conteneurs sont à votre disposition à proximité de la mairie
- **Pour les masques et les mégots :** une boîte est à disposition à côté des conteneurs verre et papier en vue de leur recyclage
- **Pour les piles usagées :** un collecteur est à votre disposition à l'accueil de la mairie aux jours et horaires d'ouverture de cette dernière, cette collecte est par la suite redonnée au Téléthon

Rappels :

- Utiliser des sacs jaunes pour transporter des déchets verts ou autres est une infraction au règlement de collecte.
- On ne peut accéder à la déchetterie, uniquement muni d'une carte d'accès nominative.
- Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.



INFORMATIONS GÉNÉRALES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

www.sarthe.fr



**GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DE LA SARTHE**
Cellule Prévention Technique de la Malveillance

23 novembre 2022

COMMERÇANTS - ARTISANS ! MESSAGE D'ATTENTION

Ordres de virements frauduleux « FOVI au changement de RIB »

Le groupement de gendarmerie de la Sarthe enregistre de plus en plus de plaintes pour des faits de **FOVI (Faux Ordres de Virement)** commis au préjudice des personnes morales.

Localement, la **technique dite du « changement de RIB »** touche les TPE/PME. Les entreprises du bâtiment, de l'artisanat et le secteur automobile sont plus susceptibles d'être concernées mais les entreprises du secteur commercial et celles du secteur agricole sont également très vulnérables.

MODE OPÉRATOIRE

La technique du « changement de RIB » est permise par la compromission d'une boîte courriel : l'escroc s'intercale entre les destinataires de correspondances lors d'une transaction financière réelle, et substitue un RIB frauduleux afin d'obtenir la somme initialement destinée à l'une des deux parties.

La réussite de ces manières d'opérer n'est pas majoritairement basée sur des prouesses techniques de la part des auteurs, mais principalement sur la négligence des victimes (changement de RIB, phishing favorisant les fuites de données, etc.)

CONDUITE A TENIR

Faites preuve d'une vigilance accrue :

- **Généralisez l'utilisation de mots de passe solides pour vos comptes de messagerie et activez si possible la double authentification pour limiter les risques de piratage**
- Consultez le site gouvernemental cybermalveillance.gouv.fr afin d'obtenir la liste des bonnes pratiques à mettre en place afin de sécuriser vos outils informatiques
- **Sensibilisez les employés** de vos services comptables, trésorerie ou secrétariat. Informez les des modes opératoires des fraudeurs
- Demandez à vos clients de vous contacter pour **vérifier avec vous que le RIB joint à votre facture** est bien le vôtre
- **Mettez en place une procédure de confirmation de tout changement de RIB de vos fournisseurs** en les appelant via les coordonnées que vous détenez et non pas en répondant au message qui vous a été adressé

En cas de victimisation

- **Signalez rapidement les faits à la Gendarmerie en composant le « 17 » et déposez plainte en vous rendant dans le service le plus proche de votre domicile ou celui du siège de votre établissement ou encore sur le site institutionnel accessible depuis le lien suivant : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>**
- **Faites opposition à votre banque sur le virement le plus vite possible.** Demandez si vous pouvez bénéficier d'une procédure de retour de fonds



- **La sécurité par tous et pour tous :**

Vous pouvez bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » en signalant votre absence à la gendarmerie de LA FERTE BERNARD afin de mettre en place une surveillance de votre domicile.

Quelques précautions à prendre en votre absence :

- Faire suivre son courrier ou le faire prendre par une personne de confiance
- Ne pas mettre de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux
- Placer vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr

Contre les vols à la fausse identité :

- Se méfier des faux employés des Eaux, des Télécoms, d'ENEDIS, de la Poste, des faux gendarmes, pompiers ou policiers, du Syvalorm, ...
- Toujours demander à voir la carte professionnelle et ce même si la personne est en uniforme
- Ne pas laisser pénétrer les démarcheurs dans votre domicile
- Ne signer aucun papier

N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie en faisant le 17

- **Femmes victimes de violence :**

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Ce numéro est accessible 7 jours / 7 de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 les samedis, dimanches et jours fériés.

Gratuit et anonyme, ce numéro a un rôle d'écoute, d'informations et d'orientation.

C'est également le numéro national de référence pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et/ou psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, ...

Attention : ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Tandis que le « 17 » permet en cas de danger immédiat d'appeler la gendarmerie.

- **Allo Enfance en danger :**

Si vous êtes témoins d'une maltraitance infantile, vous pouvez contacter le **119**.

C'est un numéro gratuit qui est dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être où des écoutants professionnels se relayent pour répondre aux appels.

Si la situation d'un enfant vous préoccupe, vous pouvez en faire part à un écoutant sans nécessairement avoir des preuves. Il évaluera avec vous les signaux que vous avez perçus et les suites éventuelles à donner. Cet appel est confidentiel et peut être anonyme si vous le souhaitez, toutefois un juge peut décider de lever l'anonymat en cas de suite, c'est pourquoi à chaque appel le numéro de téléphone est relevé.



INFORMATIONS MÉDICALES

- **Ligue contre le cancer :**

Une fois de plus, la commune s'est associée avec la Délégation de LA FERTE BERNARD de la Ligue Contre le Cancer.

Mais cette année, par soucis d'économies d'énergie, le bâtiment de la mairie n'était pas illuminé comme habituellement, mais décoré de ballons roses.

Le CRCDC de la Sarthe (CentRe de Coordination des Dépistages des Cancers) est la structure départementale qui gère les dépistages organisés des cancers (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus). Année après année, il se confirme que le dépistage permet la détection de cancers à des stades plus précoces. Nous devons continuer nos efforts afin de promouvoir l'importance de ces dépistages.



- **Maison médicale de garde :**

- Adresse : à proximité de l'hôpital Paul Chapron – avenue Pierre Brûlé – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 116 117

Des médecins généralistes assurent des gardes :

- En semaine de 20h00 à minuit
- Le samedi de 12h00 à minuit
- Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à minuit

Dans un premier temps, ne pas se déplacer.
Appelez le 116 117 qui est réservé à la médecine de garde.
Faire le 15 en cas d'urgence.

- **Dons du sang :**

Tous les mois, une collecte de sang est organisée aux Halles Denis Béalet de LA FERTE BERNARD.

Les dates sont affichées à l'extérieur de la mairie.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur :**

Il est installé sur le mur du préau, à proximité de la salle municipale.

Si vous souhaitez une formation, manifestez-vous auprès du secrétariat de la mairie avant le 28 février 2023.

- **Commerce ambulant :**

L'épicier « Lionel » passe dans notre commune tous les mercredis matin.
Vous pouvez le contacter au 06 36 36 86 14.

- **Dates et horaires des permanences des élus :**

Les permanences des élus départementaux et du député sont notées sur le panneau d'affichage de l'abribus.

Pour rappel ce sont :

- Mme Marie-Thérèse LEROUX : Vice Présidente du Conseil Départemental
- M. Jean-Carles GRELIER : Député de la 5^{ème} circonscription de la Sarthe et Conseiller Départemental

- **Appel à idées :**

Plusieurs projets sont à l'étude :

- ✓ La création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées
- ✓ Une randonnée pédestre alliant sport et écologie, avec en objectif premier, faire le tour de la commune pour en connaître ses limites, et ramasser les déchets présents (trop souvent) sur le bord de nos routes et chemins
- ✓ La fabrication des nichoirs pour lutter contre la prolifération des insectes nuisibles en attirant passereaux ou mésanges

Nous reviendrons vers vous, sous forme d'invitation, pour vous convier à ces divers évènements.

- **Catastrophes naturelles :**

Si vous constatez de très grosses fissures sur les murs de vos maisons, il faut venir se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible afin de compléter une déclaration pour transmettre aux services de l'État.

A savoir : la commune est adhérente à l'association « Catastrophes Naturelles Maisons Fissurées » du Département de la Sarthe.



- **Installation de la table de pique-nique :**



- **Décorations de Noël pour la commune :**

Cette année, les illuminations des candélabres, sont allumées depuis le 07 décembre.

Les décorations extérieures ont été installées par le Conseil Municipal le samedi 10 décembre.





ENTREPRISES PRÉSENTES SUR NOTRE COMMUNE

- **Les Trois Merlettes de Villarceau, chambres d'hôtes :**

Mr NEVEU vous propose 3 chambres d'hôtes.

- Adresse : Villarceau – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 30 58 79 08



- **Haras de La Pellois :**

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un centre équestre muni d'un poney club ainsi que d'un cheval club.

Vous pouvez y trouver une pension pour les chevaux, de l'élevage, de la vente de chevaux et de poneys.

Vous pouvez y faire des balades en poneys ou organiser des journées anniversaires.

Labellisé École Française d'Équitation, il est ouvert 7 jours / 7.

Une section Sport Étude est également accessible de la 6^{ème} à la Terminale.

Fin juillet, l'équipe de Sport Étude a fini 2^{nde} du Championnat de France, nous ne pouvons qu'être fier !!

- Adresse : La Pellois – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 84 59 26 20
- Site internet : www.harasdelapellois.com



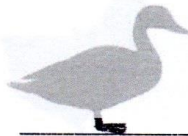


INFORMATIONS SUR NOS AMIES LES BÊTES

- **Pour les basses cours :**



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

– ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

– protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

– réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale

est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)



- **Pour les chats :**

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont dans l'**obligation de les faire identifier.**

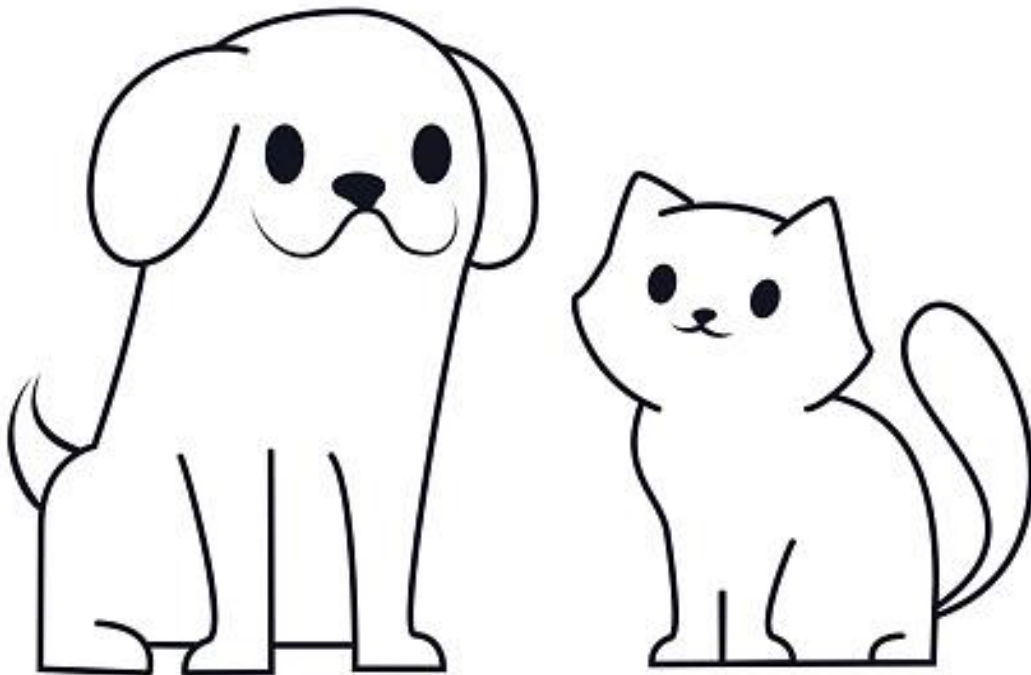
Pour éviter une surpopulation, vous pouvez les faire stériliser. Nous vous rappelons qu'une chatte peut avoir 2 portées par an et jusqu'à 4 ou 5 chatons par portées.

- **Pour les chiens :**

Rappelons que la **divagation des chiens est formellement interdite** sur la voie publique.

Les propriétaires sont passibles d'une amende pour le non ramassage des déjections de leurs animaux.

De même qu'ils sont aussi passibles d'une amende et leur responsabilité est engagée en cas d'accident causé par l'animal.

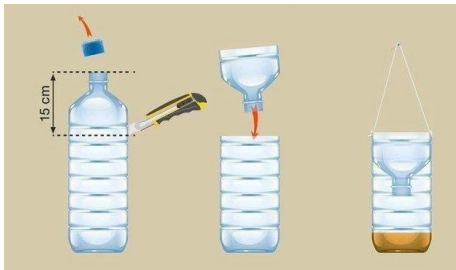




CONVENTION ALLO GUÊPES

Pour éviter d'avoir chez soi un nid de frelons, il est recommandé de poser des pièges du mois de mars jusqu'aux premières gelées.

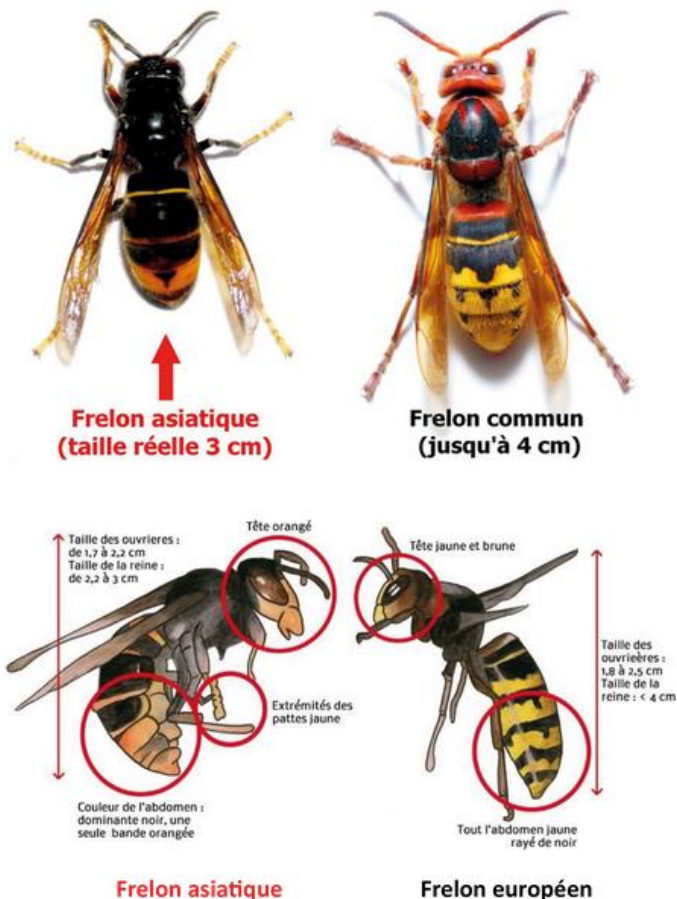
Pour ce faire, coupez une bouteille en deux, mettez à l'intérieur un mélange composé de 3 ingrédients indissociables : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de vin blanc (ce dernier évitera de prendre au piège les abeilles qui nous sont très utiles).



Mais, si malgré tous vos efforts, des nids s'implantent, vous pouvez faire appel à M. LEVEQUE Stéphane de la société Allo Guêpes avec qui le Conseil Municipal a passé une convention.

- **Si l'intervention se passe sur le domaine public, la commune prendra la totalité de la facture à sa charge.**
- **Si l'intervention se passe sur le domaine privé, la commune prendra alors 90 % de la facture à sa charge avec un montant maximum de 150 €.**

Mais vous vous dites sûrement : comment faire la différence entre les deux espèces de frelons : l'Européen et l'Asiatique ? Voici la réponse en image :





RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie :

- Adresse : 2, rue de Belle-Vue – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 02 43 93 57 84
- Mail : mairie.stmartindesmots@rlan.eu

- Jours et heures d'ouverture :
 - Le mercredi de 13h30 à 17h30
 - Le vendredi 14h30 à 18h00
 - Une permanence du maire et des adjoints un samedi par mois **uniquement sur RDV**



Attention : fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année du vendredi 23 décembre au vendredi 30 décembre 2022 inclus.

Réouverture le mercredi 4 janvier 2023.

Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15 ou 112
- Maison médicale de garde : 116 117
- Pharmacie de garde (après 20h) : 0825 120 304
- Centre hospitalier de LA FERTE BERNARD : 02 43 71 61 51
- Alerte terrorisme : 197
- Centre antipoison et toxico vigilance – ANGERS : 02 41 48 21 21
- Info drogue : 02 43 71 84 14
- Information COVID : 0 800 130 000

Numéros utiles :

- ENEDIS – dépannage électricité : 09 72 67 50 72
- Véolia – service des eaux : 09 69 32 35 29
- Service social de LA FERTE BERNARD – Espace Ariane : 02 43 60 79 30
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : 02 43 60 71 72
- SYVALORM : 02 43 35 86 05
- Relais Petite Enfance (ex RAMPE) : 02 43 93 07 07
- Bureau d'aide aux victimes d'infractions : 02 43 83 78 22



INVITATION CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux se déroulera **le samedi 21 janvier à 11h30** dans la salle municipale.

Ce coupon réponse sera à déposer au plus tard le vendredi 13 janvier 2023 en mairie.



Monsieur et/ou Madame

Sera(ont) présent(s)
Nombre de personne(s) présente(s)

Ne sera(ont) pas présent(s)